

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17 avril 2014 portant nomination de membres du conseil d'administration du centre interrégional de traitement de l'informatique de Lille

NOR : AFSS1430310A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2
et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de
l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant le modèle de statuts des centres informatiques des
organismes du recouvrement de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes
de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration du
centre interrégional de traitement de l'informatique de Lille,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés administrateurs du conseil d'administration du centre interrégional de traitement
de l'informatique de Lille:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

En tant que représentant des employeurs: M. Baijot (Luc), en qualité de titulaire, en remplace-
ment de M. Demarquet.

Sur désignation de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

En tant que représentante des travailleurs indépendants: Mme Vautrin (Jacqueline), en qualité de
titulaire.

En tant que représentante des employeurs: Mme Tassou (Yvonne), en qualité de titulaire, en
remplacement de Mme Vautrin.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au
Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 17 avril 2014.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement
du directeur de la sécurité sociale :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET